



SYNDICAT CGT NICE MÉTROPOLE CÔTE D'AZUR

33, Avenue Jean Médecin 06000 Nice - Tel : 04.97.13.24.11
L'Arénas - Immeuble Le Phare - 405, promenade des Anglais 06202 - Nice Cedex 3 Tel : 04.89.98.14.51 ou 52

Mail : syndicat.cgt@ville-nice.fr Site internet : cgtnmca.fr Page facebook : [@cgtnmca](https://www.facebook.com/cgtnmca)

Nice, le 16 janvier 2020

Monsieur le Maire de la Ville de NICE
Monsieur le Président du CCAS de la Ville de NICE
Monsieur le Président de la Métropole Nice Côte d'Azur
5 rue de l'Hôtel de Ville
06364 Nice cedex 4

Objet : Réévaluation de la rémunération des Contractuels

Monsieur le Maire, Monsieur le Président,

Dans le cadre de nos activités, nous recevons très régulièrement des agents contractuels en Contrat à Durée Indéterminée.

Ces agents ont attiré notre attention sur leur rémunération. Celle-ci ne fait l'objet d'aucune réévaluation alors que celle-ci est prévue par la réglementation en vigueur.

En effet, le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale dispose, dans son article 1-2, que «*la rémunération des agents employés à durée indéterminée fait l'objet d'une réévaluation au moins tous les trois ans, notamment au vu des résultats des entretiens professionnels prévus à l'article 1-3 ou de l'évolution des fonctions.*

La rémunération des agents employés à durée déterminée auprès du même employeur en application de l'article 3-3 de la loi du 26 janvier 1984 susvisée fait l'objet d'une réévaluation, notamment au vu des résultats des entretiens professionnels prévus à l'article 1er-3 ou de l'évolution des fonctions, au moins tous les trois ans, sous réserve que celles-ci aient été accomplies de manière continue.

Aussi, nous vous demandons par la présente de bien vouloir vous conformer aux dispositions réglementaires précitées et de veiller à la réévaluation triennale de l'ensemble des agents contractuels de la Mairie et du CCAS de la Ville de NICE et de la Métropole Nice Côte d'Azur.

Sachant votre attachement aux valeurs républicaines, nous ne doutons pas que notre courrier retiendra toute votre attention.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

P/ Le Syndicat CGT
Le Secrétaire Général

Hugues JEFFREDO